

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

---

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'ASILE - (N° 2343)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL10

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« , ou sont à prévoir ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici d'anticiper les conséquences de la guerre au Moyen-Orient, notamment depuis l'intervention turque en Syrie. Le président turc n'a-t-il pas récemment menacé l'Europe en disant « si vous essayez de présenter notre opération comme une invasion, nous ouvrirons les portes et vous enverrons 3,6 millions de migrants » ?

L'Europe acceptera-t-elle à nouveau le chantage turc en payant six milliards d'euros comme elle l'a fait en signant l'accord de 2016 ?

Il convient d'anticiper ce risque pour éviter une vague migratoire similaire à celle de 2015.